



Université
de Lomé

APPEL À CANDIDATURES 2024-2025

INTITULE DU MASTER : Master Professionnel d'interprétation de conférence (MproIAFA)

DESCRIPTION

Ouverture de la deuxième promotion du Master d'interprétation de conférence à l'Université de Lomé, Togo, en collaboration avec des professionnels dans des organisations internationales telles que les Nations unies, la Commission européenne, l'African Interpretation Academy, entre autres. Ce Master propose un enseignement intensif et professionnalisant sur douze mois, après une procédure de validation des acquis valant première année et portant sur des compétences linguistiques, extralinguistiques et pragmatiques relevant de l'acte traduisant. Les candidats doivent justifier d'un diplôme du niveau de la

Licence et d'un exercice professionnel dans le domaine de la traduction orale, démontrer leur capacité à faire passer un message avec fluidité et rapidité d'une langue à l'autre; apporter la démonstration de connaissances approfondies dans les principaux domaines des conférences, procédure et architecture institutionnelle; compréhension de la dynamique des actes communicationnels.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Former des interprètes de conférence professionnels de grande qualité.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

La formation permet spécifiquement à l'apprenant :

- d'acquérir une maîtrise de la langue source Français ou Anglais
- de pratiquer aisément la langue cible Anglais ou Français
- d'acquérir la culture générale
- de développer la concentration et la mémorisation
- de manipuler la communication
- de connaître les principaux matériels d'interprétation

DÉBOUCHÉS

Interprète de conférences, congrès, réunions en consécutive ou en simultanée en Français/Anglais et Anglais/Français dans les

- Services publics des Affaires étrangères
- Entreprises privées
- Organisations régionales
- Organisations internationales
- Représentations diplomatiques ou consulaires
- Auto-emploi

Enseignement de l'interprétation de conférence (après une formation complémentaire).

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Être titulaire d'une Licence LMD ou d'un diplôme équivalent avec ou sans expérience de l'interprétation et avoir un excellent niveau d'expression et de compréhension dans les deux langues.
- Avoir de larges connaissances générales, l'esprit de synthèse, une bonne capacité d'analyse.

- Avoir le niveau C des tests internationaux d'aptitudes linguistiques françaises et anglaises
- Passer le test de présélection.

Les candidats sont tenus de subir une procédure d'admission, dont les détails suivent, ce qui équivaut à 60 crédits.

PROCÉDURE D'ADMISSION

Objectif : Déterminer à l'oral si un candidat admissible à la suite de l'examen de son dossier a le potentiel et l'expérience nécessaires pour entreprendre des études d'interprétation.

Les candidats auront à présenter un dossier comportant un CV détaillé en anglais ou en français, une lettre de motivation rédigée dans leur langue B et deux recommandations de référents (pédagogiques, ou professionnels). Les dossiers seront examinés par le directeur du Master, les enseignants sur poste et au moins deux interprètes de conférence en exercice. En cas d'acceptation du dossier, les candidats sont convoqués à des épreuves orales.

1. Déroulement des épreuves

Les épreuves se déroulent soit à distance, sur plateforme Zoom, soit en présentiel, en

fonction de la disponibilité et la résidence des candidats. Pour les épreuves en présentiel, certains membres du jury seront sur place et d'autres à distance. Le président du jury envoie une invitation aux membres et par la suite aux candidats, dans l'ordre et à l'heure de la convocation. Pour les épreuves à distance, le candidat doit veiller à la qualité et la stabilité de sa connexion. Un test technique sera effectué avant les épreuves.

L'examen d'admission dure environ une heure et demie par candidat. Il se déroule devant un jury composé de plusieurs interprètes de conférence, au minimum trois dont au moins un membre ayant l'anglais en langue A et un membre ayant le français en langue A.

L'examen commence par une série d'entretiens, en anglais et en français. Les entretiens portent sur l'expérience acquise du candidat, et sur ses connaissances générales (actualité, connaissances économiques, institutionnelles...). Ils visent également à évaluer les compétences linguistiques du candidat. Chaque membre du jury prépare une série de questions dans sa langue A. Les entretiens durent environ une demie heure en tout.

À la suite des entretiens, on passe aux exercices de démonstration des compétences/aptitudes en interprétation,

avec les épreuves de consécutive sans notes (reformulation d'un message).

L'un des membres du jury présente un court exposé (environ 2-3 minutes) dans la langue A du candidat. Celui-ci écoute, sans prendre de notes, et reformule ensuite librement le message dans sa langue B. Le jury peut lui poser quelques questions.

Un deuxième exposé est présenté dans la langue B du candidat qui doit alors le reformuler en langue A.

Attention : pour les épreuves à distance, si la connexion du candidat est instable, il vaut mieux lui envoyer un exposé enregistré sous forme de fichier. Le candidat et les membres du jury l'écoutent en même temps, chacun de chez lui, et le candidat le restitue par la suite. Ceci suppose que les membres du jury enregistrent au moins l'un des exposés prévus pour l'examen d'admission, avec vidéo.

La reformulation peut être assez libre. Il s'agit d'expliquer clairement le message et non pas de traduire les mots. Les sujets présentés sont variables, accessibles au grand public.

À la suite des épreuves de consécutive sans notes, le jury présente un texte d'environ 300 mots dans la langue B du candidat.

En cas d'examen en distanciel, il faut évidemment envoyer, pendant l'examen, le

texte par courriel ou par le chat au candidat et aux membres du jury.

Le candidat aura deux minutes pour lire le texte. Il lui sera ensuite demandé de le restituer (plutôt en paraphrasant qu'en traduisant mot à mot) dans sa langue A.

2. Critères d'évaluation des compétences linguistiques

Langue A – Déterminer si la 1^{ère} langue est véritablement un "A". Si ce n'est pas le cas, le candidat ne sera pas admis. Si le jury estime qu'un changement de combinaison linguistique rétablirait utilement un "A", il convient d'examiner le candidat immédiatement dans la nouvelle combinaison si la composition du jury le permet. Si non, il faudra convoquer le candidat devant un autre jury.

Si la langue est bien un "A", déterminer si cette langue A est suffisamment riche et cultivée pour les besoins de l'interprétation.

Langue B – Elle doit être un véritable moyen d'expression, rapide, précis, et qui ne fasse pas sourire. Il faut être très vigilant lors de l'admission, car l'amélioration d'une langue B (français compris) en cours d'étude est chose rare, exigeant de la part de l'étudiant, outre de longs séjours dans le pays, un effort délibéré et soutenu.

3. Notation

Sont notées les connaissances linguistiques (une note par langue), la compréhension de la pensée, l'expression de la pensée, la qualité de l'expression orale et les connaissances générales.

L'échelle de notation est de 0 à 20. **Pour être admis, le candidat doit obtenir 12 sur 20 pour chacune des rubriques notées.** Il n'y a pas de calcul de moyenne, donc pas de compensation possible.

La feuille de notes sera accompagnée d'observations du jury. Elles ne seront pas transmises au candidat, mais à la Commission d'Admission (voir ci-dessous). Le candidat se verra fournir un relevé de notes sur demande.

4. Résultats

Une Commission d'Admission (composée du responsable du Master Interprétation, des enseignants sur poste et des présidents des jurys) se réunira à l'issue de toutes les épreuves d'admission et avant la proclamation des résultats pour examiner tous les dossiers, notamment ceux pour lesquels il y a un désaccord ou des notes très justes. Les membres des jurys concernés seront consultés avant toute décision. Nous nous réservons le droit de convoquer les candidats une deuxième fois en cas de doute.

Le résultat n'est pas communiqué au candidat par le jury le jour de l'examen.

Les candidats recevront par courriel notification de la décision après la réunion de la Commission d'Admission.

CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Une demande motivée précisant le master adressé au président de l'université de Lomé ;
2. Une copie légalisée des relevés de notes du parcours et attestations de diplôme (à partir du Baccalauréat) ;
3. Une copie de la dernière carte d'étudiant, de la Carte d'identité nationale ou du Passeport en cours de validité ;
4. Un Curriculum Vitae détaillé ;
5. Les justificatifs des acquis professionnels (Copies légalisées attestations de stage et de travail) pour les fonctionnaires ;
6. Une autorisation de l'employeur pour les fonctionnaires nationaux.

Une quittance des frais d'étude de dossiers de quinze mille (15.000) FCFA pour les nationaux et vingt (20.000) FCFA pour les étrangers.

Candidats détenteurs des diplômes étrangers à l'Université de Lomé

Ajouter une attestation d'homologation de diplôme délivrée par la DAAS-UL : (www.univ-lome.tg).

Les candidats admis à ce programme paieront, pour la formation :

Zone UEMOA : 2.474.000 F Cfa
Zone hors UEMOA : 3.674.000 F Cfa

LIEU DE DEPÔT DES DOSSIERS

Secrétariat principal du Centre International de langues de Lomé (CI2L), Université de Lomé, Togo

Tél. : +228 22 50 77 71

E-mail : ci2l_ul@univ-lome.tg

Lomé, le 19 9 JUIL 2024



Le Président de l'Université de Lomé,

Professeur Adama Mawulé KPODAR

DATES DE DEPÔT DES DOSSIERS

Du 19 juillet au 19 août 2024

LIEU DE PAIEMENT DE LA QUITTANCE

BTCI : UL TG02401030006429700111

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Présélection

Entretien Individuel

Sélection Définitive

Dates : du 19 août au 15 septembre 2024

RÉSULTATS DE SÉLECTION

Date : 16 septembre 2024

NB : Rentrée effective le 14 octobre 2024